



**Avis émis par la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d’administration ministériel de l’enseignement supérieur et de de la recherche (FS-SSCT CSA MESR)**

**Réunion du 3 avril 2024**

|  |
| --- |
| **AVIS** |
| 1. **Avis relatif aux questionnaires AT/MP et SST**

Les représentants du personnel à la FS-SSCT du MESR rappellent l’avis de novembre 2023, dans lequel il était constaté :• que la totalité des bilans AT/MP et SST reposait exclusivement sur des réponses aléatoires des chefs d’établissement à un formulaire d’enquête ;• que le taux de non-réponses posait la question de la bonne transmission des demandes du ministère vers les interlocuteurs et interlocutrices pertinents des établissements ;• que l’employeur public ne possède donc aucune information quant aux AT/MP d’une fraction importante des travailleurs du secteur (13%, soit 35 796 agents en 2018, 22% soit 59 400 agents en 2022) ;• que le nombre et l’identité des établissements n’ayant pas répondu à l’enquête AT/MP changent fortement d’une année sur l’autre (de 13% à 31% des agents ne sont pas connus de l’employeur public s’agissant de leurs AT/MP entre 2014 et 2022) ; et seulement 65% des établissements ont répondu en 2023 à l’enquête SST. • la base de données sociales (BDS) de l’ESR qui alimente le Rapport Social Unique (RSU) du CSA MESR est également impactée, car les données AT/MP de l’ESR ne sont pas consolidées et par conséquent absentes de la BDS• que les conclusions interannuelles en sont donc fortement entachées.En conséquence, la FS-SSCT du CSA MESR constate à nouveau les carences de Mme la Ministre de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche et son inaction. La FS-SSCT ministérielle demande une nouvelle fois à Mme la ministre de l’ESR de prendre ses responsabilités pour que des données fiables soient produites et communiquées aux représentants de la FS-SSCT permettant d’avoir un tableau réel des accidents de service/travail/trajet/mission et des maladies professionnelles et un vrai bilan SST représentatif des établissements de l’ESR. Aucune politique de prévention ne pourra se faire sans des données complètes de tous les établissements de l’ESR.La ministre doit trouver les moyens appropriés pour que la totalité des établissements répondent à ces questionnaires.1. **Avis sur la formation des référentes et référents VDHAS des établissements de l’ESR**

Les référentes et référents VDHAS sont désignés petit à petit dans toutes les FS-SSCT de l’ESR. Compte tenu du faible nombre de formations adaptées et du public cible, il nous parait souhaitable que les formations soient organisées et données par le ministère.Les représentantes et représentants du personnel de la FS-SSCT ministérielle de l’ESR demandent à Mme la ministre de mettre en place la formation des référentes et référents VDHAS du périmètre ministériel de l’ESR comme cela a été fait pour les membres des cellules d’écoute et veille VSST il y a 5 ans.La FS-SSCT demande à être consultée sur le contenu de la formation conformément au décret 2020-1427 art. 74. |